

de son mieux ces messieurs dans leurs recherches. Après avoir tout retourné dans la maison, ils mirent la main sur un porte-feuille contenant de l'argent de papier, placé entre des hardes, et sur deux billets de banque de faible valeur, placés dans une valise. La somme totale de ces billets s'élevait environ à \$40.

Cette somme fut momentanément confisquée ainsi que tout le contenu de la valise.

On demanda alors à Louis Tétrault d'où provenait cet argent.

Tétrault répondit que cette somme appartenait à son père, lequel demeurait avec lui depuis quelques jours, et qu'elle provenait du loyer d'une terre appartenant également à son père. Il ajouta que cet argent n'était en sa possession, ou plutôt remis à sa garde, que depuis deux jours.

M. Tétrault père, questionné à son tour, confirma ce que son fils avait dit.

Les officiers judiciaires se retirèrent, emportant l'argent, mais sans avoir pu troubler une seule minute l'inaltérable sérénité de Louis Tétrault.

Voilà où en étaient les choses au moment de l'arrestation de Guillemain. En attendant son arrivée à St-Liboire et surtout sa confrontation avec les deux personnes qu'il accusait de complicité, ceux qui connaissaient l'accusé se livrèrent à des recherches sur ses antécédents, et l'on apprit ainsi que le jeune Guillemain, à qui les gens de St-Liboire auraient donné le bon Dieu sans confession, n'était qu'un paresseux, un rien-qui-vaille, un débanché.

Agé de dix-sept ans seulement, il y avait déjà huit années qu'il était une source de tourments pour ses dignes parents, dont l'honorabilité est notoire. Il y avait quatre ans à peu près qu'il s'était rendu à Biddeford. Au début il se livra au travail, mais il se lassa bientôt de cette servitude et prétendit vivre dans l'oisiveté. Il se lia alors avec des polissons de son âge, élevés à la diable, et ne tarda pas à perdre le peu qui lui restait des bons sentiments de son jeune âge. Récemment encore il courtisait une fille de mœurs douteuses, et ses parents ne purent jamais obtenir qu'il cessât cette fréquentation honteuse, qui était un objet de scandale pour tout le voisinage. Bref, Guillemain apparut alors comme un vrai chenapan. A la suite de quel méfait quitta-t-il Biddeford pour venir à St-Liboire, en congé illimité? Nul ne l'a jamais su et les débats publics pourront seuls nous renseigner à cet égard. Toujours est-il que Guillemain orut devoir faire peau neuve et se révéler sous les dehors d'un bon jeune homme, pieux, assidu au travail, soumis et respectueux envers la famille Lapiante qui lui accordait une paternelle hospitalité. Ce changement de conduite, si radical et si hypocrite, ne cachait-il pas la préméditation du crime? L'ensemble des circonstances qui entourèrent le drame et les actes de l'accusé semblent l'indiquer, mais la démonstration n'en pourra être faite qu'à l'audience.